

NEUCHÂTEL Les personnes en situation de handicap savent qu'elles ont des droits, mais également des devoirs.

«Nous devons nous faire connaître auprès des entreprises»

«Grâce à ce travail, nous avons découvert que nous avons des droits et aussi des devoirs» racontent l'un après l'autre, Florian Di Cesare, Laura Rema Challandes, Jacques-Olivier Reymond et Angelica Vouga. Tous en situation de handicap mental léger et soutenus par l'institution des Perce-Neige, ils ont bûché pendant deux ans sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Un travail de longue haleine qu'ils ont récemment présenté à Neuchâtel.

Tous les quatre ont ainsi formé un groupe de travail qui devait indiquer si deux articles de la Convention, entrée en vigueur en

2014 en Suisse, sont bien respectés. Ils se sont ainsi penchés sur ces deux questions: l'autonomie de vie, ainsi que l'inclusion dans la société du travail et de l'emploi.

«Nous n'aimons pas l'étiquette d'handicapé mental. Nous espérons qu'avec nos propositions, les choses changeront un peu et que nous serons mieux considérés par la société», a relevé la Chaux-de-Fontaine Laura Rema Challandes (26 ans) avant la présentation.

Appuyée par les autres membres du groupe, elle a également insisté sur le droit à l'emploi des personnes en situation de handicap. «Je ne voudrais pas qu'il y ait des quotas pour obliger les entrepri-



Florian Di Cesare (37 ans), Laura Rema Challandes (26 ans), Angelica Vouga (27 ans) et Jacques-Olivier Reymond (58 ans) ont travaillé pendant deux ans sur la Convention relative aux droits des handicapés. LEO DUPERRÉ

ses à nous engager. Cela voudrait dire qu'elles ne veulent pas de nous. J'aimerais que les patrons et les tra-

vailleurs nous accueillent sans que ça soit une obligation. On peut s'enrichir les uns les autres», s'est ex-

clamée la vendeuse à l'atelier-boutique «ç» à Neuchâtel.

Les membres du groupe de parole ont également voulu insister sur leurs devoirs. «De notre côté, nous devons mieux nous faire connaître auprès des entreprises», a reconnu Jacques-Olivier Reymond. «Ils auront moins peur d'engager quelqu'un comme nous si nous leur expliquons bien ce que nous savons faire.»

Son mandat aujourd'hui terminé, le groupe n'a plus de raison d'être. Cependant, pour continuer de défendre leur cause et faire passer le message auprès des institutions, des politiciens ou des autres personnes en situation

de handicap, les quatre membres ont créé «Tous égaux, tous ensemble».

Cette formation sera une sorte de bureau des réclamations. Elle permettra à ceux qui fréquentent les différents sites des Perce-Neige de faire part de leur avis sur l'état de leurs droits au quotidien.

Les élus aux abonnés absents

Cette présentation était en partie destinée aux politiciens neuchâtelois. Les organisateurs de la soirée avaient invité l'ensemble des députés au Grand Conseil, mais seuls deux d'entre eux ont fait le déplacement. **BSC**